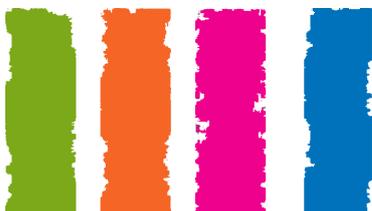




Pour citer cet article :

**Présentation de l'organisation du service de suite, Ecole professionnelle de Rebeval (date inconnue), archives de l'AH-PJM, 5p.**





## ORGANISATION DU SERVICE DE SUITE

Le service de suite organisé d'une façon rudimentaire lors de sa mise en route s'est développé considérablement ces deux dernières années.

Il se présente de la manière suivante :

### I) FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF :

#### 1°) DOSSIERS :

Dès la libération d'un élève, un nouveau dossier est ouvert, remplaçant le dossier éducatif. Toutes les pièces de ce dernier dossier sont versées au dossier administratif et vont aux archives.

Nous n'en reprenons que la chemise et la première pièce qui vient à ce nouveau dossier est le bulletin de libération qui contient tous les éléments susceptibles de nous préciser dans quelles conditions (morales, matérielles, professionnelles, scolaires etc ...) le garçon a quitté l'Etablissement.

Nous y gardons encore le cahier de comportement qui constitue une monographie intéressante à laquelle il est parfois nécessaire de se référer lorsqu'il nous est demandé par la suite des renseignements sur son compte. *(et la statistique morale).*

Puis viennent alors s'y ajouter toute la correspondance et les pièces qui concernent l'élève après son départ (certificats, lettres, renseignements indirects etc ...).

#### 2°) FICHER :

Une fiche de conception simple et de lecture facile est établie et va rejoindre les autres semblables, classées par ordre alphabétique.

Ces fiches ne portent que les éléments essentiels, les principaux renseignements sur le garçon. La manipulation en est facile; le fichier permet une remémorisation et des recherches rapides (modèle joint) Il n'exige qu'une soigneuse tenue à jour.

.../...

3°) FONCTIONNEMENT :

Jusqu'à ce jour, nous nous sommes seulement efforcés à maintenir le contact direct avec les anciens, principalement par les échanges de correspondance.

Que nous reste-t-il en effet après le départ du garçon? Le rayonnement, l'influence, la possibilité de guider à distance, par lettre. Encore ne donnons-nous des conseils que dans les cas où il nous en est demandé, lorsque, parfois encore, nous sentons le garçon désaxé, en difficultés. Nous ne cherchons pas à l'importuner ~~le garçon~~ par des questions insidieuses.

Un certain nombre de garçons sont restés en relations suivies avec l'Ecole.

D'autres, par contre, ont rompu totalement, les-uns parce que désireux d'oublier le séjour en I.P.E.S., les autres ( en plus grand nombre ) parce que retombés dans la délinquance.

Pour obtenir des réponses plus nombreuses à nos lettres, nous joignons toujours une enveloppe sans en-tête, libellée sous une forme discrète ( Ecole Professionnelle Rebeval à NEUFCHATEAU ) et timbrée.

Il nous arrive de rendre visite aux anciens élèves à l'occasion d'un passage dans leur lieu de résidence.

Enfin, certains garçons nous rendent visite à l'Etablissement.

NOTA :

Dans le but de perfectionner notre service de suite, nous avons envisagé d'entrer en relation avec :

- Le maire de la commune où réside l'ex-pupille.
- ou le commissaire de police ( plus rarement et seulement facultativement ).
- le service social ayant eu à s'occuper du garçon.
- éventuellement, l'employeur de l'élève ( plus délicat ).  
( cf. notre lettre du I.10.49 ).

Mais cette façon de faire risque d'aller à l'encontre de notre souci d'aider, de protéger, de ne pas discréditer le garçon qui a réussi à se reclasser et qui est désireux de taire son passé. ( c'est d'ailleurs parfaitement compréhensible ).

La direction générale a d'ailleurs mis l'accent sur la délicatesse, le tact et la discrétion nécessaires et nous a conseillés d'attendre qu'une solution d'ensemble soit donnée au problème.

MATERIALIZATION :

La caisse de patronage accorde des subsides aux pupilles nécessiteux et qui paraissent dignes d'intérêt ( notamment à ceux qui effectuent leur service militaire et sont démunis d'argent, également à ceux qui éprouvent des difficultés momentanées d'embauchage et encore aux malades et hospitalisés ).

RESULTATS OBTENUS :

D'une façon générale, les lettres des anciens élèves, même provoquées, témoignent, de leur part, d'un bon esprit, de la subsistance de bons souvenirs de l'Etablissement, d'une réceptivité durable aux conseils qui peuvent encore leur être prodigués.

Les réponses reçues traduisent encore fréquemment le désir de l'élève de rester en relation avec nous.

Mais ce service, en quelque sorte philanthropique, qui devait être un service d'assistance morale et matérielle ( parfois ), éminemment actif dans les premiers mois qui suivent la libération du mineur, reste trop souvent un service statistique, dont l'intérêt à ce seul titre, n'est cependant pas mince.

Il nous permet en effet d'apporter, chiffres à l'appui, le démenti aux affirmations de certains détracteurs hostiles par ignorance ou contestant les résultats obtenus dans nos Etablissements.

Or, ces résultats, comme il ressort de la statistique ci-jointe, ne sont pas mauvais. Il est vrai que le recul n'est pas considérable ( libérations étagées sur moins de 5 ans ), et que les renseignements ne concernent qu'un nombre encore peu élevé d'élèves. Mais précisément, si le pourcentage des échecs devait varier, c'est dans le sens d'une diminution qu'il le ferait, considérant que les chances de réussite se sont considérablement accrues avec les moyens techniques mis à notre disposition ces dernières années.

PROPOSITIONS - SUGGESTIONS D'AMELIORATIONS A APPORTER AU SERVICE DE SUITES :

1°) D'ORDRE MATERIEL :

Il serait souhaitable de doter d'un outillage individuel les élèves titulaires d'un C.A.P. à leur sortie de l'Etablissement.

La dotation vestimentaire pourrait être plus fournie. Il y aurait lieu de remplacer les tenues dites " de placés " par des vêtements de qualité supérieure, mieux taillés et plus seyants. Les costumes bleus ( blousons et pantalons ) conviendraient beaucoup mieux.

Une paire de bleus de travail ne pourrait-elle pas être également remise à l'élève ?

2°) D'ORDRE MORAL :

Replacé brutalement dans le milieu familial, plus ou moins intéressant et éducatif, le garçon risque, ou de se sentir isolé et livré à lui-même, ou de se laisser réassujettir aux lois de l'inéluctabilité du milieu. Il serait souhaitable qu'il puisse entrer en relation avec le service social du lieu le plus proche de sa résidence.

Nous avons la possibilité de lui faciliter cet accès en le munissant à son départ, d'une lettre d'introduction, et de recommandation auprès de ce service. Cette pratique ne comporterait pas d'inconvénient, puisque le garçon est le plus souvent connu de ce service ( sauf s'il change de résidence ).

D'ailleurs, l'intérêt d'un tel changement de résidence est dans certains cas primordial.

Il serait alors bon de pouvoir adresser le mineur libéré à un foyer de jeunes ou un home de semi-liberté, ou encore d'user des possibilités locales de placements.

Le reclassement progressif sous notre contrôle ou du moins avec notre droit de regard offrirait ainsi plus de garanties. Car suivre un garçon consiste à le placer, au départ, dans les conditions optimales.

RELATION AVEC LES MINEURS ET RECLASSEMENT PROFESSIONNEL :

Nous estimons souhaitable de :

- 1°) persévérer dans la manière de faire actuelle.
- 2°) multiplier les possibilités de visites à domicile.

ce qui nécessiterait :

- a) éducateurs détachés à ce service et spécialisés à cet effet ( dans chaque établissement ).
- b) création de circonscriptions dépendant d'une I.P.E.S. ( d'où nécessité de répartition géographique équilibrée des institutions ).
- 3°) de créer corrélativement un service de coordination et de centralisation à la Direction.
- 4°) d'annexer à ce service un " bureau de placements ", auquel nous pourrions avoir recours pour aider les mineurs dignes d'intérêt et sans appui familial.

Ce bureau recueillerait les offres et demandes de placements, prospecterait même activement en ce sens, les classerait par professions.

.../...

Il pourrait également suggérer de diriger tel ou tel garçon sur un foyer approprié.

---